

La charte du randonneur

En tant que randonneur, nous sommes tous "amoureux" de la nature et par conséquent, sensibles à la protection de l'environnement. Partir en randonnée, c'est aussi garder à l'esprit que pour profiter de la nature, il faut d'abord la respecter.

Développée avec le soutien de GRTgaz, la charte du randonneur a pour objectif de sensibiliser tous les utilisateurs des sentiers de randonnée à la préservation de cet environnement et au respect de la biodiversité.

1. Respectons les espaces protégés. Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, surtout dans les espaces sensibles, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver. Renseignez-vous avant de partir pour connaître les dispositifs réglementaires.

2. Restons sur les sentiers. Respectez le tracé des sentiers, restez sur les chemins pour éviter le piétinement des espèces. Ne prenez pas de raccourcis et respectez les espaces fragiles.

3. Nettoyons nos semelles. Sans le savoir nous pouvons nuire à la biodiversité. Pensez à nettoyer régulièrement les semelles de vos chaussures, notamment après un séjour à l'étranger.

4. Refermons les clôtures et les barrières après notre passage. Sur les chemins, nous sommes toujours sur la propriété d'autrui. Ne dégradons ni les cultures, ni les plantations et ne dérangeons pas les animaux domestiques ou troupeaux.

5. Gardons les chiens en laisse. Ils pourraient malencontreusement provoquer des dommages ou être victimes d'accidents.

6. Récupérons nos déchets. Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Ne laissons ni trace de notre passage, ni déchets. Choisissez les produits que vous utilisez. Ramassez et remportez vos déchets avec vous.

7. Partageons les espaces naturels. Pensons aux autres, à la sérénité de la nature. Nous ne sommes pas les seuls à fréquenter les chemins. Partagez l'espace naturel avec les autres activités sportives et restez attentifs aux autres usagers.

8. Laissons pousser les fleurs. Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous. N'arrachez pas de fleur, de bourgeon ou de jeune pousse mais apprenez à reconnaître la faune et la flore dans leur environnement naturel.

9. Soyons discrets. Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits. Restez discrets pour avoir une chance de les apercevoir.

10. Ne faisons pas de feu. Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature. Respectez les consignes et en cas d'incendie, appelez le 18 ou le 112.

11. Préservons nos sites. Nous pouvons préserver la qualité des itinéraires pour que nos enfants puissent eux aussi bénéficier d'itinéraires de qualité. Grâce au programme Suric@te, signalez toute anomalie sur le site sentinelles.sportdenature.fr. Votre signalement sera traité par les fédérations sportives de nature et les conseils généraux en lien avec le pôle ressources national des sports de nature du ministère des sports.

12. Privilégions le covoiturage et les transports en commun. Évitez de prendre sa voiture seul pour se rendre en randonnée. Préférez le covoiturage ou les transports en commune pour vous rendre en randonnée. Restez sur les voies ouvertes aux véhicules et garez-vous dans les espaces prévus à cet effet.



Télécharger la charte du randonneur:

<https://cms.ffrandonnee.fr/data/CR05/files/itinéraires/charte-du-randonneur-2014.pdf>